

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Ceci n'est pas un éméritat

Poullet, Yves

*Published in:*

Revue du Droit des Technologies de l'information

*Publication date:*

2017

*Document Version*

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Poullet, Y 2017, 'Ceci n'est pas un éméritat', *Revue du Droit des Technologies de l'information*, numéro 66-67, pp. 5-8.

### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

# ÉDITORIAL

## « Ceci n'est pas un éméritat »<sup>1</sup>

Chers anciens, chers collègues, dear colleagues, chers amis, beste vrienden, chers vous qui avez organisé cette journée, chère famille,

L'organisation d'une séance d'éméritat provoque chez celui ainsi mis à l'honneur une certaine angoisse. Il s'interroge : Fallait-il que vous soyez pressés de le voir quitter l'estrade pour l'honorer autant et lui faire le cadeau inestimable de votre présence amicale ? N'attendez pas de moi que je vous fasse le coup de Charles V répétant son enterrement au monastère de Yuste ! À la manière de Magritte, je dirais donc : « ceci n'est pas un éméritat... » et je remercie les organisateurs de cette journée de l'avoir compris. Je m'explique. « Me voilà rendu », comme disent mes amis québécois, à une vie que je quittais, il y a presque huit ans. Et aujourd'hui, je tourne la page : « me voilà rendu », rendu à ma passion du droit, celle de l'enseigner, celle de le rechercher. Aujourd'hui, vous organisez cette joyeuse rentrée. MERCI, à vous qui l'avez organisée. Merci à vous qui m'accueillez à nouveau.

J'ai souligné ma passion du droit. Sans doute, est-il mille façons de vivre sa passion du droit, comme, récemment, l'écrivait mon collègue et ami, François Ost. *Qu'est-ce le droit pour moi ? Le droit, c'est d'abord un texte, un texte qui évolue mais ne se construit que dans des dialogues humains, dialogues menés au sein d'enceintes appelées à l'écrire, ensuite, dialogues, dans la confrontation du droit aux faits, face aux justiciables et j'ajoute un droit qui ne se construit jamais comme un bâtiment neuf mais, toujours, en relation avec le passé et dans le respect d'un système.* L'aventure de la construction du droit, il m'a été donné de la vivre à propos du droit ou plutôt des droits du numérique, et ce depuis plus de 40 ans, grâce au CRID, en Belgique, à l'Union européenne, en Afrique, au Conseil de l'Europe, à l'UNESCO. Sans doute, les quelques considérations qui vont suivre sont, à défaut d'être celles d'un sage, celles d'un « dinosaure » de ces droits du numérique, dinosaures comme nous nous qualifions, mes amis aujourd'hui disparus, l'éléphant, Jon Bing, Stefano Rodota et moi-même. Le privilège de l'âge n'offre d'autres avantages (je peux le regretter mais c'est ainsi) que de pouvoir mettre en perspective.

Quelques mots donc à propos de ce droit du numérique ou, plutôt, de ces droits du numérique. En effet, je ne crois pas à un droit du numérique original que l'objet technique façonnerait en dehors des concepts des branches des droits traditionnels. Le dinosaure que je suis dirait plutôt que ce sont ces derniers, ces concepts, qui se contorsionnent pour y faire entrer les réalités technologiques. Cette contorsion peut aller loin : ainsi, le droit des contrats, y compris des « *smart contracts* » de la Blockchain, voit dans la signature ou l'écrit électronique un « équivalent fonc-

<sup>1</sup> Discours prononcé par Yves Pouillet, le 23 février 2018, à l'occasion de la séance d'hommage organisée à l'Université de Namur à l'occasion de son éméritat. Yves Pouillet est recteur honoraire de l'Université de Namur, professeur honoraire à la faculté de droit, professeur associé à l'Université catholique de Lille et membre de l'Académie royale de Belgique.



tionnel» à nos signatures et écrits manuscrits ou papiers. Cette contorsion ne va-t-elle pas trop loin lorsque le droit de la responsabilité face aux « robots », est tenté de reconnaître à nos « artifices », la qualité de sujets de droits, ... avec même une nationalité à la clé (pour le moment, heureusement uniquement saoudienne). À mon sens, cette contorsion va décidément trop loin, lorsqu'elle entend protéger par le concept d'œuvre, propre à la propriété intellectuelle, le logiciel, la base de données, les mesures technologiques de protection de l'œuvre, et ce au mépris de l'essence même de ce concept et des équilibres que nos législations entendaient consacrer via ce concept. Comme l'écrivait Michel Vivant dès 1985 sous le titre évocateur: « le logiciel au pays des merveilles », « En vérité, le "droit de l'informatique", est un jeu moins plaisant qu'il n'y paraît de prime abord si l'on veut tout simplement faire du droit ». Il est à craindre en effet que le Droit emporté par la nouveauté technologique n'oublie le sens et les valeurs des concepts qu'il a mis en place ou se lance dans la création soi-disant nécessaire de nouveaux concepts pour faire « droit » à des lobbys et non à l'intérêt général, je songe, parmi tant d'autres concepts inventés, à des concepts comme « hébergeur », en droit de la responsabilité, de « secret d'affaires » en quasi-droit de la propriété intellectuelle ou, plus récemment, de « propriété » des données,...

Mais là ne s'arrête pas la révolution du Droit par la technologie du numérique. Voilà le droit remis en cause dans ses bases mêmes. Que devient le Droit lorsque les frontières, gages de l'existence d'un territoire, espace de l'État souverain, disparaissent et que les entreprises multinationales, les GAFAM, disposent d'un pouvoir informationnel et de normalisation des comportements sans commune mesure avec celui des États ? Que devient le droit lorsque ce dernier cherche sa légitimité et son effectivité face voire – et c'est pire – derrière les autres modes normatifs: la technologie, elle-même, l'autorégulation par des organes auto-proclamés inconnus de nos constitutions et ce, au risque, la régulation c'est bien effectivement une affaire de risque, nous dit Pierre Trudel, au risque pour le droit de s'effacer ou d'y perdre son âme ?

Si après sept ans de rectorat, une réalité me frappe, c'est combien le numérique est devenu l'invention humaine la plus révolutionnaire de nos modes de vie, de pensée, de produire et d'agir individuellement et collectivement et ce, à tel point que nous craignons ne plus être à la hauteur de nos propres innovations. Face à cette crainte, il est important de rappeler que le Droit se doit d'être à la mesure des défis sociétaux et fondamentaux que posent à l'humain, l'ubiquité et la gouvernance du numérique. Voilà, dira-t-on, un homme libéré des contraintes du temps et de l'espace, voilà un homme augmenté y compris génétiquement certes mais, dans le même temps, voilà, reconnaîtra-t-on, un homme épié, profilé, normalisé. Sans doute faut-il encore espérer, alliée à la protestation citoyenne, la protestation du droit, son combat pour les libertés et la démocratie. Nous plaidons en ce cinquantième anniversaire de notre faculté, « Pour un droit citoyen », mon cher Doyen. Il est temps que le droit utilise ses concepts pour anticiper notre devenir et le maintenir pleinement humain et démocratique.

Vous aurez compris qu'ici je ne peux m'empêcher d'évoquer le rôle majeur du concept de « vie privée », une liberté doublement fondamentale, nous dit Herbert Burkert, une liberté conçue non seulement comme une valeur individuelle de secret condition de construction des autres libertés mais également comme une valeur collective et positive qui, dans notre société numérique, entend garantir l'épanouissement des citoyens et dès lors de leurs libertés et dignité dans une société démocratique. C'est à l'aune de ces critères que doit se débattre publiquement et s'ordonner la réponse aux enjeux dont nous venons de parler.



Mais revenons au Droit. C'est aussi et surtout un texte qui s'interprète, un texte qui au hasard des faits soumis s'ouvre à mille interprétations... Ce que j'aime dans le droit c'est l'infraction, la rébellion (comment aurais-je pu l'aimer s'il en était autrement?), l'écart à la norme, celle qui vous oblige comme avocat, comme juge mais également comme chercheur et surtout comme enseignant à lire et relire le texte, le lire «aux éclats» comme disent les juifs à propos de l'interprétation de la Thora. Il s'agit de découvrir au terme d'un raisonnement rigoureux parfois poussé aux limites du raisonnable, un sens jusqu'alors caché... Par ailleurs, c'est dans cet espace jamais totalement fermé, toujours à ré-ouvrir que peut se cacher l'appel aux valeurs. Enseigner le droit, c'est éduquer l'étudiant au doute et à inscrire rigueur et valeurs dans sa recherche de la réponse du droit. Le droit est incertitude au service des hommes mais cette incertitude n'est pas pur flou; elle se mesure à l'aune d'une certitude, celle de textes publiés. À l'inverse des lois informatiques jamais contestables parce que écrites en mode binaire et non transparent, ces textes ouvrent comme, tout langage humain, des possibles et jamais n'enclosent complètement la décision. Cette originalité radicale du droit, je l'ai ressentie et essayé de la partager avec mes étudiants et chercheurs, parfois en m'égarant dans des schémas jetés à la hâte – furieusement – sur un tableau digne des meilleurs surréalistes, comme en témoignent mes imitateurs. Merci à eux de nous rappeler qui nous sommes avec nos travers, nos limites et nos errements.

Merci plus largement à vous mes étudiants (je n'ose pas les compter!), mes chercheurs de m'avoir, par vos interrogations incessantes, vos rêves, vos idéaux, rappelé ces vérité et exigence d'un Droit toujours à décrypter, toujours à réécrire passionnément au service des hommes. Merci à vous mes doctorants de m'avoir invité à vivre avec vous l'aventure autant scientifique qu'humaine d'une thèse de doctorat, ce moment privilégié de découverte du droit et de soi-même.

Parlant de vous, mes étudiants, mes chercheurs, je me dis que cette passion, je l'ai toujours vécue entouré et parce qu'entouré. Si j'ai quelque fierté, c'est d'avoir eu la chance de pouvoir au sein du CRID développer cette intelligence collective. Merci à mon université, mais surtout à quelques hommes, Maon, Bodart, Jaumotte, Berleur, de m'avoir fait confiance. Plus que tout, je l'affirme, ce ne sont pas des règlements ni même la qualité des infrastructures, ni des sous (attention, monsieur le ministre de l'Éducation supérieure, il en faut quand même) mais des personnes et leur confiance qui font les réussites universitaires des étudiants et des chercheurs.

Merci, je le répète, de m'avoir permis de fonder le CRID et d'y vivre l'aventure d'une intelligence collective. Je crois à la vertu d'une recherche menée en dialogue dans le respect de chacun et où de l'échange naissent l'innovation et l'originalité, un lieu où chacun se nourrit de la réflexion des autres. Croiser les regards, les croiser entre juristes et progressivement ouvrir leurs regards à d'autres disciplines de sciences humaines avec le CRIDS et, aujourd'hui plus largement encore, avec le Namur Digital Institute, NADI... qui rassemble autour des questions posées par le numérique et ses applications, 200 informaticiens, gestionnaires, philosophes, communicateurs et juristes. Normal, monsieur le bourgmestre, monsieur le gouverneur en cette capitale du numérique. NADI, un rêve pour moi, convaincu que seul le croisement des regards disciplinaires peut aider à une analyse correcte des réalités, enjeux et défis du développement de cette société du numérique. Cette aventure que je vis désormais également au sein du groupe ETHICS de l'Université catholique de Lille qui a bien voulu m'accueillir. L'interdisciplinarité est difficile, elle ne signifie pas la production d'une sorte d'esperanto, au contraire, elle éclaire et permet de donner sens à chaque langage disciplinaire.



**ÉDITORIAL**

Beyond NADI and ETHICS, I had and I have always another dream. At different moments, I have set up federation of different European research centers focused on Digital law. FIRILITE in the eighties, ECLIP born in 2000 (with research centres from Norway, Spain, Germany, UK and CRID associated in different EU research projects). Our will, in this ECLIP project was to create the first EU inter-universities' research center by federating our different forces within an unique legal person. I was and I am still convinced that we must create at least at the European level inter-universities research centres in order to compete with multinational consultancy group and offer to our researchers this unique chance of mobility and of intense academic cooperation beyond the borders. Indeed, I am deeply convinced that the Universities, by joining together, have an essential role to play in our modern global society. We, as academic people, share this unique luxury, I mean our academic freedom vis-à-vis all stakeholders especially political and financial actors. Even if we pay this freedom by a heavy tribute, as regards our weak wages and sometimes by our poor working conditions, that is our richness and we must be proud of it and our voice because free and based upon a critical analysis has to be heard especially as regards fundamental issues of our Society.

To conclude, I would like to thank you, dear friends, dear former and present researchers and colleagues, coming from all parts of Belgium, Europe and the world. I never did imagine that you will be here today. Thanks for the pleasure you are offering to me by your presence not only today but since so long. You are in my life, you are in my heart for ever.

Yves Poullet

Namur, le 23 février 2018

